

# Activité 2018



**ARASC**  
aides à domicile



**la vie  
à la maison**

**NOTRE MÉTIER, NOTRE PASSION**

# L'ARASC en bref

**Année de création :** 1984

**Président :** Jean-François MARICHAL

**Directeur :** Richard CHAMPAGNE

**Notre projet :** Concilier la dépendance économique et l'aide à la personne à domicile et par ce biais créer de nouvelles solidarités.

**Notre zone d'intervention :** Strasbourg et Eurométropole.

## **Nos activités :**

- Aide humaine pour les personnes âgées dépendantes et personnes en situation de handicap
- Aide à domicile pour les familles et les particuliers, aide aux aidants
- Aide à la mobilité : accompagnement véhiculé individuel ou collectif
- Visites de convivialité à domicile en partenariat avec Unis-Cité
- Petits travaux de bricolage et de jardinage
- Activité sportive adaptée en partenariat avec AdapSanté
- Insertion professionnelle
- Formation professionnelle continue
- Intermédiation locative

**108 841 heures d'intervention** (15 970 heures en mandataire et 92 872 heures en prestataire)

**645 personnes aidées à domicile** (630 en mode prestataire et 15 en mode mandataire)

# Les faits marquants de 2018

## **Nouveau bureau associatif pour l'ARASC :**

Suite à la démission de Monsieur MARICHAL, le Conseil d'Administration a élu un nouveau bureau :

- Mr Jean-Claude MICHAUD a été élu Président
- Mme Monique BERTHELON a été élue Vice-Présidente
- Mr Jean-Claude EINSETLER conserve son mandat de Trésorier
- Mr Jean-Louis GUERNE conserve son mandat de Secrétaire

## **Confirmation du retour à l'équilibre financier :**

Les efforts consentis par l'ensemble de l'équipe et la mise en œuvre du plan de retour à l'équilibre, conjugués à un développement important de l'activité, ont permis le retour à l'équilibre financier.

La situation économique stabilisée a permis à l'équipe de s'investir de façon plus concrète dans le développement de l'activité, et dans la mise en place de nouveaux services.

## **Négociation pour la mise en place d'un CPOM :**

Un CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) a été signé dans le courant de l'été 2018 entre l'ARASC et le Département, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018. A partir de cette date, il permet de limiter le reste à charge des clients, et d'avoir une base de facturation plus favorable pour les prestations APA, PCH et aide sociale.

## **Développement de l'activité :**

Grâce à la mobilisation de l'équipe, et à la confiance des clients et des prescripteurs, l'activité de l'ARASC a connu en 2018 une progression de 8,3% en chiffre d'affaire.

L'AFTC a souhaité confier à l'ARASC la gestion des transports vers et de l'Accueil de Jour des personnes cérébrolésées. La reprise de cette activité représente une opportunité pour l'ARASC et pour le renforcement du partenariat avec l'AFTC. A l'automne, l'ARASC a commencé à intervenir auprès d'un 3<sup>ème</sup> collectif logements mis en place par l'AFTC à Kronembourg.

Dans le cadre d'un financement obtenu fin 2017 de la Conférence des Financiers du Bas-Rhin, et d'un financement d'AG2R La Mondiale, des séances de prévention santé à destination des séniors ont été mises en place en 2018, en partenariat avec AdapSanté.

## **Projets logements :**

Grâce au soutien de l'Eurométropole et notamment de son président, Mr Robert Herrmann, nous avons été mis en contact avec les principaux bailleurs. Le suivi efficace assuré par les membres de l'équipe de la direction de l'habitat de l'Eurométropole, notamment Mme GRAFF-VALLAT, a permis de concrétiser nos deux projets de logements inclusifs :

Un premier projet de reprise de 24 studios adaptés, au rez-de-chaussée d'une résidence séniors avenue François Mitterrand à Strasbourg, doit voir le jour courant du 1<sup>er</sup> semestre 2019 avec el bailleur DOMIAL.

Un second projet de 27 logements adaptés de 2 et 3 pièces au sein d'un immeuble à construire à la ZAC des Poteries à Strasbourg verra le jour en 2021 avec Habitation Moderne.

## **Rapprochement avec Prodomo 67 :**

Un rapprochement avec l'association de services à la personne PRODOMO 67 a été initié au cours de l'été, et a amené le Directeur de l'ARASC à commencer en novembre 2018 un intérim de Direction au sein de PRODOMO 67.

# L'Entreprise d'Insertion

33 embauches ont été réalisées en parcours d'insertion en 2018.

62 salariés ont été présents au cours de l'année en contrat d'insertion (CDDI), dont 56 femmes et 6 hommes.

## Candidatures reçues :

Nous avons reçu sur l'année plus de 1000 candidatures correspondant à des demandes de poste d'agent à domicile, d'auxiliaire de vie sociale ou des postes de chauffeur/accompagnateur.

La majeure partie des candidatures sont des candidatures spontanées, les autres proviennent de différents organismes, tel que : Pôle emploi, café contact, conseil départemental, mission locale, Cap emploi...).

Les personnes non retenues sont réorientées vers des structures plus adaptées à répondre à leurs difficultés identifiées suite à un entretien, Logiservices, Au port'Unes, les JMV...

Pour les personnes RQTH et qui ne peuvent pas travailler dans notre secteur d'activité (problèmes de dos, de port de charge, etc) nous les orientons vers des structures adaptées ou vers cap emploi.

## Difficultés de recrutement :

En 2017, nous avons des problèmes liés aux gardes d'enfants, les candidats majoritairement des femmes ne pouvaient pas démarrer avant 9h. Dans un souci d'économie elles souhaitaient prendre en charge le repas du midi, ne plus travailler après 15h30 et avoir libre les mercredis.

En 2018, nous avons toujours les mêmes difficultés, ces contraintes horaires des candidats ne sont pas compatibles avec les emplois proposés en insertion qui nécessitent une disponibilité plus importante. Ces contraintes bloquent également l'évolution des salariés vers des emplois plus qualifiés d'aide et de soins aux personnes.

Certains candidats expriment facilement lors de l'entretien qu'ils préfèrent ne pas travailler pour ne pas perdre d'autres sources de revenus, ou voir des allocations diminuer. Les difficultés liées à la langue, les candidats qui ne se présentent pas au RDV, ou lors d'un premier contact téléphonique demande quel sera le salaire et donne court à la conversation quand cela ne convient pas.

Le savoir être du candidat, sa posture professionnelle, sont souvent difficilement compatibles avec les impératifs de l'entreprise et nécessitent un gros travail de formation et d'adaptation au monde du travail.

## L'Intégration :

Afin d'assurer sa réussite et de garantir l'atteinte de ses objectifs, nous attachons une importance particulière à l'intégration du salarié.

Si l'entretien d'embauche est concluant le nouveau salarié est reçu par la RH afin d'établir les formalités d'embauche qui consistent à remettre au salarié les documents en vigueur applicables. Les salariés émargent un formulaire pour preuve de réception des documents et s'engagent à leur application.

La RH ou le Directeur de l'entité, à défaut, une personne suppléante désignée, s'assure de la bonne compréhension des documents organisationnels et contractuels par le salarié. Une présentation du salarié est faite à l'ensemble du personnel de bureau.

Nous fournissons au salarié le matériel nécessaire, un téléphone professionnel avec explications sur son utilité et son fonctionnement.

Pour la partie terrain, les Cadres de secteur expliquent le fonctionnement des plannings, l'organisation, la mise en place des doublures qui se font aux domiciles avec une auxiliaire de vie. Le temps des doublures est variable en fonction de la compréhension et de l'adaptabilité du salarié.

A la fin de ces doublures un bilan est nécessaire, il permet de faire un récapitulatif de ce qui a été compris et de travailler sur les points faibles et les points forts. Les modalités d'évaluation sur les apports techniques des compétences se fait sur une grille test à remplir par le tuteur et le salarié.

Un bilan oral avec les salariés permet de récapituler collectivement ce qui a été travaillé et compris, repérer les points qui devraient être approfondis par la suite. Le salarié est évalué sur ses compétences et ses connaissances dans les locaux de l'ARASC.

Une journée d'intégration avec tous les nouveaux salariés est organisée une fois par trimestre avec l'ensemble de l'équipe des permanents. Les premiers pas dans l'entreprise sont souvent déterminants pour réussir l'intégration d'un nouveau salarié. Découverte de l'entreprise, rencontre avec les équipes, prise de poste, ...

Dans la continuité de la journée d'intégration, nous formons les salariés sur les interventions à domicile. Nous abordons « l'aspect relationnel, l'aspect pratique, la bientraitance... ».

A l'issue de la formation le groupe fait un bilan des différents thèmes abordés.

## **L'accompagnement social**

Lors d'entretiens individuels avec les salariés différents problèmes vont être exposés, cela peut toucher différents domaines (logement, hygiène, santé, surendettement) mais aussi l'adaptabilité au poste de travail, la mobilité, la garde d'enfants.....

Il est important que lors de ces échanges le salarié soit écouté, respecté. Ce climat de confiance sera déterminant dans la réussite de l'accompagnement.

De même, pour mieux le gérer il est important de renforcer les rencontres et les échanges, soit par téléphone, par courrier ou en RDV avec les AS, les CMS, les instructeurs RSA, les avocats, les banques, les médecins etc.... et de travailler en étroite collaboration avec les autres structures d'insertion, avec Pôle Emploi et le service insertion du Département.

## **L'accompagnement professionnel et la formation**

Les entretiens avec le salarié sont l'occasion de le faire s'exprimer librement, de faire un point sur ses compétences, de déceler d'éventuels besoins et d'identifier les difficultés.

Plusieurs sources d'information servent de base à cette analyse à savoir :

- les réclamations des clients,
- les résultats des visites qualité,
- les constats du tuteur,
- les satisfactions des clients,
- les réunions d'expression.

En 2018, nous avons réalisé 2971 heures de formation professionnelle continue externe, dont 1596 heures pour les salariés en parcours d'insertion.

L'ARASC investit plus de 3% de sa masse salariale en 2018 dans des actions de formation. La part d'autofinancement de la formation, à hauteur de 40k€, représente 45% du budget formation en 2018.

A cela s'ajoutent les formations internes dans le cadre du parcours d'intégration.

## **Prévention des risques professionnels :**

Depuis 2017 la formation PRAP-2S (prévention des risques liés à l'activité physique dans le secteur sanitaire et social) avec le CEP d'Eckbolsheim permet de sensibiliser et d'alerter sur les mauvaises postures, à réduire les troubles musculo squelettiques et les maladies professionnelles.

Les enquêtes du CHSCT qui permettent d'alerter et de mettre en place les formations ou des sensibilisations.

## **Résultats : les sorties positives :**

L'activité en hausse cette année nous a permis de pérenniser des postes en CDI.

Les personnes qui quittent la structure ont identifié soit leur projet professionnel, une formation professionnalisante ou qualifiante. Elles sont diverses et variées cela peut aller de comptable, aide-soignant, ou serveur.

Pour d'autres, le projet ne correspond pas à dans un premier temps à leur attente mais un CDI ou CDD à temps plein reste une priorité.

Les personnes reconnues en sortie positive ont accès à un CDD de plus de 6 mois ou à un CDI après leur sortie, ou ont bénéficié d'un parcours de formation (Formation entretien du linge et du cadre de vie

Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) Assistante de vie aux familles).

En 2018, l'ARASC a mis en place des formations internes de langue Française pour ses salariés en insertion, en partenariat avec l'association AGIR abcd.

# Le SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domicile)

## Le service mandataire

L'activité en mode mandataire devient marginale : nous n'ouvrons pas de nouveaux dossiers depuis 2015.

**Les chiffres de l'activité mandataire :**

**14 particuliers** employeurs

**15 970 heures** de travail

Lorsque le particulier est lui-même employeur, il en assure la charge dans presque tous les cas. Le passage du calcul des cotisations du mode « forfait » au mode « réel » a considérablement augmenté les charges URSSAF et a alourdi le coût des emplois à domicile. Ainsi, le coût du service mandataire a atteint pratiquement le prix du service prestataire.

L'activité mandataire se marginalise sur un plan national. Le service prestataire est systématiquement proposé aux prospects de l'ARASC, néanmoins, nous continuons à assurer ce service pour les clients en cours.

Tous nos particuliers employeurs en mode mandataire sont des personnes âgées.

## Le service prestataire

L'ARASC enregistre une forte hausse de l'activité par rapport à 2017, pour la seconde année consécutive de 8,9% du chiffre d'affaire.

**Les chiffres de l'activité prestataire :**

**98 aides à domicile** au 31/12/2018 (64 en CDI, 33 en CDDI et 1 en CDD).

**630 clients pour 92 872 heures** de travail

**Evolution de l'activité :**

Le chiffre d'affaire et le volume d'activité pour le prestataire à domicile hors handicap ont évolué respectivement de 8% et 5%.

L'activité auprès des personnes en situation de handicap a été importante en 2018, avec plus de 26% d'augmentation du volume d'activité par rapport à 2017.

L'activité dans les dispositifs logements mis en place par l'AFTC a connu une hausse importante en 2018. Plusieurs nouveaux clients en situation de handicap bénéficiant d'une PCH ont été suivis individuellement à domicile, et les interventions ont débuté dans un 3<sup>ème</sup> dispositif logement en colocation, « K'Hutte ».

L'activité auprès des personnes âgées bénéficiaires de l'APA a augmenté de 3% en volume d'activité et de 5% en chiffre d'affaire.

Les prestations d'aide-ménagère financées par la CARSAT ou auprès de clients sans prise en charge sont en diminution respectivement de 11% et 5%.

Cette évolution de notre activité, cohérente avec les orientations prises par le Conseil d'Administration, a demandé un effort de formation important des intervenants pour acquérir de nouvelles compétences comme par exemple l'utilisation d'aides techniques, ou la technique d'aspiration endo-trachéale.

**Les modes de financement des heures d'intervention à domicile :**

35% des heures sont effectuées pour des personnes bénéficiaires de la PCH

22% concernent des personnes âgées bénéficiaires de l'APA

15% concernent des personnes âgées bénéficiaires d'une prise en charge CARSAT

38% des heures sont effectuées auprès de clients sans prise en charge, ou bénéficiant d'un autre type de prise en charge (assurance maladie, complémentaire santé, assistance, retraite complémentaire...).



# Les logements accompagnés

## 24 studios accompagnés en 2019 :

Un chez-soi sécurisé grâce à une permanence d'aide humaine 24h/24, dans un environnement vivant et accessible.

Le logement accompagné est un dispositif qui permet à des personnes en situation de handicap de vivre chez elles en toute sécurité et de développer ou conserver leur autonomie grâce au logement, avec le soutien d'une permanence d'aide humaine 24h/24 et 7j/7, dans un environnement vivant et accessible.

Il s'articule autour :

- de logements accessibles et domotisés reliés à un service commun d'Auxiliaires de Vie présent sur place.
- d'un service d'Auxiliaires de Vie dont la mission est d'accompagner les personnes pour des actes essentiels de la vie quotidienne, programmés ou non, 24h/24, toute l'année, en fonction des besoins et des urgences (toilette, habillement, couchers tardifs, etc.), en dehors des heures d'aides individuelles planifiées.

Les logements accompagnés s'adressent à des personnes en situation de dépendance capables de gérer seules leur existence, avec le soutien d'un réseau de partenaires.

Les personnes sont locataires de leur logement.

L'ARASC dans ce cadre assure :

- L'intermédiation et la gestion locative sociale pour l'ensemble des locataires.
- L'aide humaine et les prestations de confort pour les locataires avec une prise en charge PCH.
- La médiation avec l'environnement immédiat et l'animation du lieu de vie.

Le projet s'inscrit dans le cadre des projets logements et du plan de développement de l'activité votés en Conseil d'Administration en 2017.

En tant qu'association agréée pour l'intermédiation locative et la gestion locative sociale (agrément obtenu en février 2018 pour 5 ans), l'ARASC loue un ensemble de logements au bailleur social DOMIAL, et sous-loue les studios à des personnes en situation de handicap. Le public est plus spécifiquement celui des jeunes actifs et étudiants en situation de handicap éligibles au secteur très social.

Une convention de gestion est en cours de rédaction et sera signée prochainement entre DOMIAL et l'ARASC, à effet prévu du 1er juin 2019.

Les loyers et charges, ainsi que les charges de parties communes, sont refacturées aux locataires, qui contractualisent avec l'ARASC dans une relation bailleur / locataire. Le loyer charges comprises est de 285 € en moyenne.

Ce projet et sa gestion constituent un nouveau métier pour l'ARASC, qui implique un renforcement de l'équipe à raison de 1 ETP pour l'encadrement de l'équipe d'intervenants à domicile, et ½ ETP pour la gestion administrative.

La mise en commun d'une partie des heures d'aides humaines (3 heures de PCH par jour par locataire) permettra d'assurer une présence sur place 24h/24 d'auxiliaires de vie, et d'organiser l'animation de la vie sociale pour l'ensemble des locataires. Les autres heures de PCH resteront individuelles, et le prestataire restera au choix du locataire.

Le projet sera implanté au 1 avenue François Mitterrand à Strasbourg.

Chaque studio, d'une surface d'environ 20m<sup>2</sup> est adapté (salle de bains avec douche à l'italienne et toilettes adaptées, barres de maintien, kitchenette équipée).

Les studios sont achevés depuis 2 ans et restés sans locataire suite à l'abandon successif de deux promoteurs de projets sur le site, ces 24 studios sont situés au rez-de-chaussée d'un immeuble récent situé au 1 avenue François Mitterrand à Strasbourg, avec des parties communes permettant de développer l'animation et l'accompagnement que nous souhaitons pour les futurs locataires :

- Surface totale des 24 studios : 494m<sup>2</sup>

- Surface des parties partagées entre locataires : 120,30m<sup>2</sup> (2 cuisines, une grande salle commune, une salle de bains / kiné, une lingerie / buanderie)

- Surfaces réservées à l'ARASC : 31,70m<sup>2</sup> (1 bureau, 1 vestiaire avec douche et toilettes, 1 local entretien)

12 studios seront proposés partiellement meublés (lit et chevet, meuble de rangement, kitchenette équipée plaques + frigo), les 12 autres équipés uniquement d'une kitchenette avec plaques et frigo.

### **27 logements accompagnés en 2021 :**

Un second projet est en cours d'élaboration avec Habitation Moderne, il comptera 27 logements adaptés de plus grandes surfaces (T2 de 45m<sup>2</sup> et T3 de 65m<sup>2</sup>).

Ces logements accompagnés fonctionneront sur le même principe que les 24 studios qui ouvrent en 2019, mais avec une plus grande mixité des publics (personnes en situation de handicap, personnes âgées, salariés en parcours d'insertion).

Le projet, situé dans un immeuble dont la construction s'achèvera fin 2021, est prévu pour une ouverture courant du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

# Les autres activités

## Séances d'information séniors :

Un financement a été obtenu de la Conférence des Financeurs du Bas-Rhin et d'AG2R La Mondiale pour des séances de prévention et d'information sur les bénéfices de l'activité physique adaptée.

En partenariat avec Adapsanté, des séances de 2h environ ont été mises en place, centrées sur la prévention primaire et secondaire des maladies chroniques et métaboliques et les bienfaits de l'activité physique à tout âge.

9 séances ont pu être mises en place à l'ARASC, et 2 séances au sein de résidences séniors.

## Organisme de formation :

L'ARASC est organisme de formation enregistrée auprès de la Préfecture de la région Grand-Est depuis 2017.

Le contrat de formation signé avec le Conseil Départemental pour former et accompagner 4 groupes de bénéficiaires du RSA s'est poursuivi avec deux groupes formés en 2018. Ces formations sont financées par le Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI).

L'objectif de ces formations est d'apporter les bases de connaissance et de savoir-être nécessaires pour intégrer une structure de services à la personne ou poursuivre vers un parcours qualifiant.

## Accompagnement véhiculé :

Le service d'accompagnement véhiculé a été intégré au service prestataire du SAAD pour l'activité individuelle.

Nous assurons depuis 2007 des tournées et accompagnements collectifs en partenariat avec la Ville de Strasbourg, et plusieurs établissements pour personnes âgées de l'Eurométropole.

Ce projet permet à des personnes âgées de maintenir une vie sociale et de quartier, en faisant leurs courses au marché ou en moyenne surface de proximité, à plusieurs et avec l'accompagnement d'un chauffeur de l'ARASC.

En 2018, nous avons effectué 1600 trajets accompagnés, pour 133 personnes différentes :

- 1034 trajets en individuel
- 566 trajets en collectif

L'âge moyen des personnes transportées est de 77 ans, 68 personnes ont plus de 80 ans et financent régulièrement leur transport avec les chèques Sortir Plus du service action sociale Agirc-Arrco.

Le service d'accompagnement véhiculé représente un chiffre d'affaire d'environ 27k€ et est financé à hauteur de 22k€ par la Ville de Strasbourg.

Nous avons investi dans un nouveau véhicule Renault Kangoo adapté pour l'accompagnement individuel, et avons déposé des demandes de financement pour l'achat d'un second véhicule 9 places en complément du Renault Master qui continue d'être utilisé pour les accompagnements collectifs.

Depuis le dernier trimestre 2018, nous assurons également les accompagnements véhiculés des personnes que se rendent à l'accueil de jour de l'AFTC à Illkirch. Cette nouvelle activité nous a amené à recruter des chauffeurs, aujourd'hui au nombre de 6.

# La démarche qualité

## La certification :

Après le maintien de la certification par l'AFNOR en 2017, l'ARASC a obtenu en 2018 la certification Cap'Handéo.

Cette double certification, rare dans notre secteur d'activité, permet de structurer la démarche qualité interne pour les interventions auprès de tous nos publics.

L'ARASC adhère depuis 2014 à la Charte Nationale Qualité des services à la personne.



## La satisfaction des clients :

L'ARASC réalise chaque année une évaluation de la satisfaction de ses clients, au travers d'une enquête de satisfaction.

Ci-dessous les principaux résultats de l'enquête réalisée début 2019 auprès de l'ensemble de nos clients :

Le taux de retour de l'enquête est élevé, 33%, en hausse de 3% par rapport à l'année précédente.

- 88% de clients satisfaits et très satisfaits. Globalement stable par rapport aux années précédentes.
- 92% de clients satisfaits de la qualité des interventions et du personnel de l'ARASC.
- 80% de satisfaits « seulement » pour la disponibilité des responsables, la transmission des informations et la fréquence des contacts.

Cette légère baisse de satisfaction sur un élément central de la relation client peut trouver sa source dans plusieurs facteurs. Un turn-over important au niveau des postes d'accueil a sans doute perturbé un certain nombre de clients, et a pu provoquer des déperditions d'information en interne, faute d'avoir organisé les formations suffisantes pour les personnes en charge de l'accueil.

# Les Partenariats

## Les partenaires opérationnels



Depuis 2011, le partenariat avec l'AFTC Alsace (Association des Familles de Traumatismes Crâniens) se poursuit. 10 personnes sont prises en charge par des auxiliaires de vie, 24h/24 et 7j/7, dans le cadre de deux lieux de vie adaptés à leurs handicaps.

Les équipes de professionnels de l'AFTC et de l'ARASC interviennent en complémentarité auprès de ces personnes, ainsi qu'en domicile individuel pour trois personnes.



Nous intervenons également au sein d'une maison de retraite gérée par et pour des pères missionnaires âgés. Ce partenariat avec les Missionnaires Oblats est en place depuis 2001, l'équipe d'auxiliaires de vie se relaie auprès des personnes dont beaucoup sont en fin de vie.



Le partenariat initié avec AdapSanté nous permet de proposer des séances d'activité physique adaptée à l'âge et au handicap à domicile en individuel, en fonction des capacités et des objectifs de la personne, avec un suivi individualisé, et en collectif depuis 2018.



Le partenariat avec PRODOMO 67 s'est d'abord concrétisé par une mise à disposition croisée de personnel d'intervention, afin de diminuer les heures improductives et de répondre au mieux aux demandes des clients. Depuis le 7 novembre 2018, la mise à disposition du Directeur de l'ARASC à raison d'un ¼ temps a renforcé les liens entre les structures.

## Les partenaires de la formation

Nous sommes très attachés à la formation de notre personnel, dans le cadre de l'entreprise d'insertion et des autres activités de service à la personne.

Nous nous appuyons pour cela sur un réseau local de partenaires, et sur l'UNA et l'URSIEA, nos deux unions d'appartenance.

Membre de l'Union Nationale de l'Aide,  
des Soins et des Services aux Domiciles.



Parmi nos partenaires actifs dans le domaine de la formation :

- AGIR abcd
- La ligue contre le cancer
- L'AFPA
- L'IFCAAD
- L'AFTC
- Inov'Hand / Adapei
- Pôle Emploi

## Les partenaires institutionnels et financiers

Ils nous soutiennent dans notre action : la DIRECCTE, le Conseil Départemental du Bas-Rhin, la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole, la CARSAT, les caisses de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO, Alsace Active...